

Q. Qui vous a dicté cette lettre, vous rappelez-vous?—R. M. Ide me dicte toutes les lettres.

Q. Et vous l'avez traduite en français?—R. Oui.

Q. Les initiales " J. T. " indiquent que c'est vous qui l'avez écrite?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous ignorez qui l'a signée?—R. Je l'ignore.

Q. Cela ne vous regarde pas?—R. Non, monsieur.

*Le président:*

Q. Etes-vous en mesure de dire que vous avez fait une traduction fidèle en français de ce qui vous a été dicté en anglais?—R. Je le crois.

Le PRÉSIDENT: C'est du très bon français.

L'hon. M. BENNETT: Le président est mieux à même d'en juger que moi-même et je vais me fier à sa parole. Je crois que la traduction est déjà insérée au procès-verbal.

Le témoin se retire.

On rappelle WILLIAM IDE.

*L'hon. M. Bennett:*

Q. Monsieur Ide, voulez-vous avoir la bonté de jeter encore un coup d'œil sur le dossier n° 125042? Vous êtes déjà assermenté?—R. Oui.

Q. Vous avez entendu lire deux lettres en français?—R. Oui, monsieur.

Q. Par Mlle Tremblay?—R. Oui, monsieur.

Q. L'une est daté du 29 septembre et l'autre du 18. Voulez-vous avoir la bonté de les examiner?—R. Oui, monsieur, la première est datée du 29 septembre.

Q. Mlle Tremblay déclare que vous lui avez dicté cette lettre en anglais et qu'elle l'a traduite en français, est-ce exact?—R. Oui.

Q. Qui a signé cette lettre?—R. Le Ministre, l'honorable M. Boivin, en tant que je le sais.

Q. C'est celui qui les signe?—R. Oui.

Q. Est-ce que le Ministre signe les lettres?—R. C'est soit le Ministre, ou le Ministre intérimaire. Dans le mémoire qui a été écrit le même jour, j'ai employé le terme " ministre ". Je me serais servi du terme " ministre intérimaire " s'il s'était agi de lui.

Q. De sorte qu'en tant que vous vous le rappelez, et après avoir jeté un coup d'œil sur le dossier, le Ministre était alors l'honorable M. Boivin?—R. Oui.

*Le président:*

Q. Est-ce que vous mettez toujours " ministre intérimaire " lorsque vous écrivez une lettre?—R. Pas dans le bureau du Ministre. Dans le mémoire qui a été écrit le même jour, j'ai employé le terme " ministre "; autrement j'aurais employé les mots " ministre intérimaire ".

*L'hon. M. Bennett:*

Q. Voulez-vous jeter un coup d'œil sur la seconde lettre, celle du 18 novembre?—R. Oui, monsieur.

Q. Qui était alors le ministre des Douanes et de l'Accise?—R. L'honorable M. Boivin.

Le PRÉSIDENT: Je le savais, parce que la lettre était rédigée avec prudence, comme doit l'être une lettre de ministère.

L'hon. M. BENNETT: Je suis surpris que le Président exprime son opinion avant que le témoignage soit terminé.

Le PRÉSIDENT: Nous aimons à résumer, M. Stevens et moi-même, afin que tout le monde comprenne.